Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA RURALITE ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Paris, le 17 NOV. 2016

Le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales

à

Mesdames et messieurs les préfets de région et de département

NOR A|R|C|C|1|6|3|3|9|4|3|J

Objet : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - information des parlementaires

Lors du débat relatif au projet de loi de finances pour 2017, plusieurs parlementaires m'ont fait part d'une demande d'information sur les crédits attribués au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) gérée, comme vous le savez, au plan départemental.

Ainsi que je vous l'ai demandé pour le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), je vous invite à informer systématiquement tous les parlementaires de vos départements respectifs, à la fois sur les critères retenus par la commission des élus et sur les subventions attribuées aux différentes collectivités. Vous voudrez bien en particulier leur adresser le tableau dressant la liste des opérations financées.

Dans vos transmissions, vous pourriez utilement faire état de l'augmentation significative de ces crédits dans la plupart des départements.

Je vous rappelle enfin que le projet de loi de finances pour 2017 prévoit une nouvelle augmentation des crédits de la DETR, pour la porter à 1 milliard d'euros, ce qui représente une progression de 62 % en 3 ans. Des instructions vous seront communiquées prochainement sur la DETR 2017.

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaitre les éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre cette instruction.

Jean-Michel BAYLET

Hôtel de Castries - 72 rue de Varenne – 75700 Paris Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.territoires.gouv.fr